



## **BOURSE AUX JOUETS-LIVRES**

### **FICHE D'INSCRIPTION**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° Téléphone :

Mail :

Nombre tables :

X 5€ =

Euros

Pour que votre inscription soit complète et validée, merci de joindre la photocopie d'une pièce d'identité, l'attestation sur l'honneur remplie ainsi que votre chèque à l'ordre de la MJC du Val d'Ajol, à l'adresse suivante :

MJC LE VAL D'AJOL  
Espace arts et culture  
4, Place de l'Hôtel de Ville  
88340 LE VAL D'AJOL

Fait à

Signature

Le



## **BOURSE AUX JOUETS-LIVRES**

### **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) :  
(Nom, Prénom)

Né(e) le :  
(Date de Naissance)

A :  
(Lieu de Naissance)

Domicilié(e) à :  
(Adresse complète)

Participant à la bourse aux jouets-livres désignés ci-dessus, je déclare sur l'honneur :

- ☐ que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels usagés,
- ☐ que je ne participerai pas à plus de 2 vides greniers, bourses, marchés aux puces au cours de l'année 2026.

Fait à

Signature

Le

# **RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS-LIVRES**

La MJC du Val d'Ajol organise une « Bourse aux jouets-livres ».

L'encadrement de la bourse aux jouets-livres est assuré par les membres et les bénévoles de l'association.

## **Avant la bourse :**

- L'inscription des exposants sur le registre se fera jusqu'au **25 novembre 2026** après réception de la fiche d'inscription, de la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, de l'attestation sur l'honneur remplie et signée et du règlement par chèque, espèces, ou chèques vacances. Les réservations sont possibles **jusqu'au 25 novembre 2026**, elles seront validées une fois les documents et le règlement honoré en possession de l'association que vous nous transmettez soit par la poste soit en déposant le dossier dans la boîte aux lettres soit au bureau de l'association.
- Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne pourront pas être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

## **Arrivée :**

- La bourse aux jouets-livres aura lieu le samedi 5 décembre 2026. Les horaires d'ouverture au public sont de 10h00 à 16h30 sans interruption, Chez Narcisse à Le Val d'Ajol. L'entrée des visiteurs sera gratuite.
- Les exposants seront autorisés à entrer à partir de 9h00 et jusqu'à 9h45 pour l'installation de leur stand, les voitures pourront se garer Place du Sô.

## **Déroulement :**

- **Il est interdit de courir dans la salle.**
- **Il est interdit de fumer et vapoter dans la salle.**
- Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnant.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations.
- Il serait préférable que les jouets « électroniques » soient munis de piles pour tester leur bon fonctionnement. Les piles resteront dans les articles pour permettre aux visiteurs de tester leurs fonctionnalités et seront rendues après la vente.
- Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués par l'association. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.

## **Fin de la journée :**

- A la fin de la bourse aux jouets-livres, les exposants doivent laisser leurs emplacements propres et rangés tel qu'il était à leur arrivée et laisser place nette et les objets invendus ne peuvent pas être laissés sur place. Ils devront être soit emportés par l'exposant.

**Merci de ne pas remballer et de partir avant 16h30.**

Le présent règlement est à disposition lors de l'inscription, à l'entrée au stand de l'association le jour de la bourse-livres, ainsi que sur le site de l'association.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux par les organisateurs, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription. Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité affichées sur les lieux, ou qui lui seront données par les organisateurs.

Nous attirons l'attention des exposants sur le fait que la bourse-livres est un service rendu par des bénévoles de l'association afin d'une part de faciliter l'achat et/ou la vente d'objets et de matériel d'occasion et, d'autre part, grâce aux bénéfices dégagés, d'assurer le fonctionnement de l'association.

Un grand merci aux bénévoles, parents, amis, adhérents ou non, à tous ceux qui contribueront au succès de ce projet...

L'exposant s'engage à présenter aux autorités compétentes, le jour de la manifestation, la pièce d'identité dont les références sont indiquées sur la fiche d'inscription transmise par l'organisateur.